

Les résultats des élections au Parlement européen sont des plus inquiétants tant la poussée des formations d'extrêmes droites, xénophobes et nationalistes, est sensible dans toute l'Europe. Qu'exprime cette poussée? Trouvera-t-elle ses contre-offensives unitaires, nécessaires mais d'évidence difficiles à mettre en œuvre ? La prochaine livraison de la Lettre « Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale » reviendra sur ce paysage post-électoral, ses enjeux et tentera de donner quelques clés de compréhensions à partir d'éclairages sur quelques pays de l'Europe centrale et de l'Est.

Le présent numéro présente le panorama syndical de plusieurs pays de la région est-européenne, singulièrement la Russie et d'ex-républiques soviétiques. C'est que les enjeux de la liberté d'association dans le cadre du travail sont l'un des symptômes de la bonne santé d'un Etat de droit et permettent d'éclairer des contextes politiques plus globaux. Ainsi le contexte syndical ukrainien sera abordé dans le cadre du récent conflit que traverse le pays. Au-delà, ce pays révèle la multi-référentialité propre à cette région, présentée ici à travers la situation de la minorité russophone en Lettonie. Une situation minoritaire qui résonne au diapason du contexte ukrainien, et dont les termes s'avèrent transversaux à cette partie du continent. Une problématique trop peu appréhendée en Europe occidentale au regard de tendances lourdes qui traversent la relation de l'Etat nation à ses composantes...

E.T.

SOMMAIRE

Editorial	1
Droits de l'Homme et liberté d'association en Europe de l'Est : les défis de Zhanaozen et les espoirs de Maidan.....	2
Entretien avec Pierre Coutaz	5
Les syndicats en Russie et la difficile quête du respect des droits au travail.....	7
Coopération éditoriale avec Gare de l'Est	10
Lettonie : enjeux autour de la minorité russophone.....	11
Entretien avec Tatiana Ždanok.....	13
Lire	17

Droits de l'Homme et liberté d'association en Europe de l'Est : les défis de Zhanaozen et les espoirs de Maidan

par Kirill Buketov, Union Internationale des travailleurs de l'alimentation / Global Labour Institute

Il est encore difficile de prévoir les résultats de l'actuelle confrontation entre l'Ukraine et la Russie, mais il est d'ores et déjà certain que les systèmes sociaux et économiques de ces deux plus grands pays de la région vont changer. Cet article présentera les opportunités et des obstacles consécutifs aux tensions politiques dans ces pays dans le domaine des relations du travail et de la capacité des travailleurs à exercer leurs droits collectifs.

Le droit des travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement a été reconnu par les Nations Unies comme un droit fondamental. Il est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et postule la capacité pour tout salarié de participer à l'économie en assurant une répartition équitable des gains lucratifs générés par le travail. La reconnaissance de ces droits est l'une des principales caractéristiques de l'Etat de droit, Etat moderne qui se différencie des régimes despotiques, autoritaires et totalitaires.

Le contexte légal post-soviétique

Le système soviétique des relations de travail a formellement reconnu le droit de s'organiser librement et de négocier collectivement, même si ces droits n'ont jamais été mis en pratique. Les syndicats ont en partie intégré l'appareil d'Etat, en répartissant des avantages sociaux et en participant à l'édification des travailleurs dans l'esprit de l'admiration pour les dirigeants du seul et unique parti politique au pouv-

oir, le Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS).

Depuis 1991 et l'effondrement de l'Union soviétique, les nouveaux Etats qui ont été formés au sein de ses frontières, ont connu des transformations complexes et parfois paradoxales, héritées dans le domaine du droit du travail de la législation paternaliste de l'ancien régime. La principale différence consiste dans le fait que les droits et libertés garantis dans le cadre du travail peuvent être effectivement utilisés par les travailleurs. Si les employeurs ne se sont pas précipités pour les valoriser auprès des employés, la détermination de certains travailleurs du secteur public et privé a permis de s'organiser collectivement en mettant en avant la défense de leurs revendications.

Les syndicats et la centralisation du pouvoir

Après une période relativement courte de liberté politique, pratiquement tous les pays d'Europe de l'Est ont subi un processus du

retour à l'autoritarisme. La centralisation du pouvoir est devenue le thème dominant de la politique nationale en Biélorussie, au Turkménistan, au Kazakhstan, au Tadjikistan, en Ouzbékistan et en Russie. Pendant que la liberté de la presse était régulièrement limitée et au moment où l'activité parlementaire se résumait à la vie dans des clubs des oligarques contrôlés par des présidents nationaux, le droit du travail s'est vu, lui aussi, progressivement réduit.

Cet état peut s'expliquer par une réelle apathie sociale, confirmée par les enquêtes sociologiques des années 1990 et de la première décennie du XXI^e siècle qui ont montré un niveau de faible confiance dans les syndicats et les actions collectives. Les années 1990 voient par ailleurs un grand nombre de formes individuelles de protestation, sachant que la forme la plus populaire d'action collective est à cette époque une grève de la faim. Dans ce contexte, les quelques grèves sauvages n'ont pas attiré l'attention des autorités ou des employeurs.

Pendant cette période, le mouvement des travailleurs reste relativement apathique alors que les autorités de certains Etats travaillent à contrôler les syndicats. Ce type de tentatives a relativement bien réussi en Azerbaïdjan, en Moldavie et en Biélorussie. Cependant, en Russie, en Géorgie et au Kazakhstan, ces efforts se sont heurtés à une résistance passive et active.

Le réveil de la classe ouvrière

Dans les pays où l'Etat a reconnu l'indépendance des syndicats, le mouvement des travailleurs est progressivement devenu plus actif et les manifestations ont acquis une forme de plus en plus organisée. Ce processus s'est cristallisé en 2008 avec la grève autour des salaires des travailleurs de l'usine Ford à Saint-Petersbourg, première et emblématique confrontation entre travail et capital transnational. Les travailleurs se sont alors montrés très organisés et ont remporté une victoire, donnant ainsi l'exemple et provoquant une vague d'actions industrielles avec des revendications similaires à travers toute la Russie.

Aujourd'hui, la situation devient plus critique et les réactions des autorités ne sont pas essentiellement différentes des autres formes de répressions contre des activités de la société civile. Cela s'exprime par la répression contre les militants ouvriers, par des contraintes juridiques limitant les droits et les libertés syndicales, par des tentatives de corrompre les syndicats les plus actifs.

En témoigne la trajectoire de Valentin Urusov, syndicaliste dans l'entreprise de diamants Alrosa

en Russie, emprisonné pour avoir tenté de créer un syndicat en milieu de travail. Un tribunal local de la région de Tver s'est ensuite prononcé sur le caractère « extrémiste » des tracts syndicaux, en prenant la décision d'interdire pratiquement toutes les activités syndicales, grèves comprises. En Moldavie, les autorités ont essayé d'arrêter cinq employés de l'usine de transformation du sucre à Gloden pour avoir organisé une action ayant pour but le paiement des six mois de salaire que leur devait l'entreprise. Au Kazakhstan, les tribunaux ont commencé à appliquer l'article du Code pénal sur « l'incitation au désordre social » contre tous ceux qui portaient des revendications sociales. Ces politiques répressives prennent de l'ampleur dans tous ces pays à la fois et ce processus a finalement abouti à une situation critique dans la ville de Zhanaozen, au Kazakhstan oriental.

Le Massacre de Zhanaozen

En décembre 2011, le conflit de travail qui a duré plusieurs mois et a rassemblé jusqu'à plus de 20 000 travailleurs à son apogée s'est soldé par une tragédie. En effet, les autorités kazakhes décident de recourir à l'utilisation d'armes à feu pour étouffer une grève dans les champs pétrolifères de la région de Mangistau : 16 manifestants sont tués et plus d'une centaine blessés. Cette décision sans précédent depuis 1962, lorsque les autorités ont déployé des forces armées pour disperser une manifestation de travailleurs à Novotcherkassk (Russie), visait à stopper le développement du mouvement et à mettre fin à son influence croissante.

Pendant sept mois, les grévistes ont montré discipline et détermination, étant prêts à prendre des risques et en donnant l'exemple aux travailleurs dans d'autres secteurs et dans d'autres pays. Pendant tous ces mois, les autorités et la société KazMunaiGaz ont systématiquement refusé de négocier avec les grévistes ; après la fusillade, les autorités ont tenté de rendre responsables de la tragédie les travailleurs eux-mêmes. 37 personnes ont été accusées d'avoir organisé des émeutes de masse et provoqué du désordre social. Les leaders syndicaux ont été emprisonnés dont Rosa Tuletaeva, condamnée à la plus longue peine, soit sept ans.

Le massacre de Zhanaozen de 2011 est devenu un moment crucial dans l'histoire. Avant, les syndicats avaient eu à subir différentes méthodes d'oppression et de contraintes juridiques, mais jamais l'usage d'armes à feu contre les militants syndicaux. Le fait d'avoir tiré contre des manifestants pacifiques a radicalement changé le contexte global dans lequel la lutte pour les droits du travail se poursuit aujourd'hui. A partir de ce moment, tout acte, même le plus illégal, des autorités et des employeurs pour réprimer les actions syndicales a pu prendre les apparences de la légitimité.

Syndicats et organisations de défense des droits de l'Homme : la nécessité de coopérer

Aujourd'hui, les mouvements syndicaux doivent lutter contre la criminalisation des protestations syndicales et essayer d'inscrire ces mouvements dans un spectre plus large au-delà du droit du travail. Ce qui se traduit par des alliances et des coopérations entre mili-

tants syndicaux et organisations de défense des droits. En effet, si dans le passé des juristes syndicaux se spécialisaient dans le domaine des conflits collectifs et individuels du travail définis par les normes et les conventions de l'Organisation internationale du Travail, ils doivent composer aujourd'hui de plus en plus avec le droit pénal.

Le dernier exemple frappant de ce processus constitue l'arrestation de trois dirigeants du syndicat des pilotes de ligne de l'aéroport de Sheremetevo en Russie (ShPLS) en décembre 2013. Après que le syndicat ait obtenu le dédommagement de 33 millions de dollars à titre de compensation pour les conditions de travail dangereuses et des horaires de vol, la direction d'Aeroflot a monté de toutes pièces un dossier au pénal. Suite à quoi, Alexei Slijapnikov, Valerii Pimoshenko et Sergei Knyshov encouraient aujourd'hui une peine de dix ans.

Le Kazakhstan continue à produire une législation du travail répressive en limitant les libertés civiles, le droit de réunion pacifique et des rassemblements, la liberté d'expression. Le projet de loi portant sur les syndicats interdit les activités d'une organisation qui ne dispose pas d'un statut à l'échelle nationale. Dans ces circonstances, la Confédération des syndicats libres du Kazakhstan et tout un éventail d'organisations de défense des droits soutenus par leurs associations internationales luttent conjointement pour défendre les dernières libertés civiles. Dans le même temps aide et soutien sont régulièrement apportés aux victimes du massacre Zhanaozen,

tant aux activistes emprisonnés qu'à leurs familles.

En Russie, le mouvement syndical libre a mis en place, en décembre 2013, le Centre de défense des droits syndicaux dont les tâches comprennent le soutien des militants syndicaux qui ont subi des répressions en raison de poursuites pénales. Le centre, dirigé par Valentin Urusov dont la libération anticipée a été rendue possible grâce à une campagne de solidarité internationale, soutient la Confédération russe du travail (KTR) et coordonne les efforts des syndicats commerciaux dans la région pour étendre l'aide et le soutien aux dirigeants et de militants du mouvement des travailleurs du pétrole au Kazakhstan.

Les attentes de Maidan

La politique de limitations des droits des travailleurs poursuivie sans relâche par les autorités dans cette région est extrêmement inquiétante. L'interdiction de manifestations pacifiques et légitimes, se traduit inévitablement par une corruption accrue, la stratification sociale des inégalités, un surcroît de tension et d'agressivité. Curieusement, le mouvement civil « Maidan » en Ukraine pourrait peut-être contribuer à inverser cette tendance dans la région.

En décembre 2013, les rues du centre-ville de Kiev ont été envahies par des milliers de personnes venues pour protester contre la corruption et le démantèlement des libertés civiles. Le régime du Président Viktor Ianoukovitch a répondu à ces manifestations publiques par la violence, qui s'est ensuite retournée contre lui, puis-

qu'il a dû fuir le pays. Cette vague de protestations a été soutenue et mise en scène par les mouvements politiques de droite libérale qui comptaient sur le soutien des programmes du FMI et de la Banque mondiale. Ce faisant, elle leur a paradoxalement permis de regagner le pouvoir et d'envisager de nouvelles coupes dans les dépenses sociales.

Corrélativement, le mouvement « Maidan » a créé une situation nouvelle dans laquelle les autorités sont d'une certaine manière plus contrôlées par la société dont une partie s'est justement organisée pour rétablir la justice sociale. Il existe aujourd'hui un espoir que, après avoir renversé un gouvernement corrompu par une mobilisation de masse sans précédent, le peuple ukrainien défendra plus activement les revendications démocratiques et sociales contre toute tentative du gouvernement de mener des actions antisociales.

Une prochaine étape raisonnable pour le pouvoir de Kiev pourrait être de créer les conditions d'une libre syndicalisation des travailleurs afin qu'ils puissent participer au système des relations de travail sur un pied d'égalité avec les employeurs, les pouvoirs publics n'étant qu'un garant de ces libertés. Un tel précédent dans la région pourrait bel et bien constituer une alternative réaliste au système autoritaire et une source d'inspiration pour les travailleurs dans les pays voisins.

Le syndicalisme en Europe de l'Est : entre héritage et transition

Entretien avec **Pierre Coutaz**, conseiller confédéral, Espace International de la CGT, en charge des normes internationales, du suivi de l'OIT, de la CSI, des Balkans et de la CEI

Propos recueillis par Ewa Tartakowsky

Comment le syndicalisme a-t-il évolué – dans les grandes lignes – dans les ex-pays socialistes de l'Europe de l'Est ? Leur rapport aux travailleurs a-t-il été modifié et en quoi ? Ces grandes lignes se retrouvent-elles à l'identique d'un bout à l'autre de l'ex-URSS ou constate-t-on des disparités nationales ou régionales ?

Dans beaucoup de pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS, le mouvement syndical a pâti de son image héritée de la période soviétique. Pour résumer, on peut considérer que le syndicalisme de type soviétique remplissait trois fonctions principales. Premièrement, une fonction politique, le syndicat, le parti et l'Etat étant intimement liés entre eux, le syndicat devait relayer les mots d'ordre et les directives élaborés dans l'appareil d'Etat et dans celui du parti, les deux étant d'ailleurs complètement imbriqués. Deuxièmement, une fonction économique, revenant à une forme de stimulation de la production, le syndicat disposait pour cela du système de distribution des primes et récompenses aux travailleurs méritants et assumant des fonctions équivalen-

tes à celles d'une direction des ressources humaines des entreprises. Troisièmement, une fonction sociale, par la gestion souvent directe d'infrastructures de santé (sanatoriums, cliniques, ...) et de loisirs (camps de jeunesse, bases de loisirs et de vacances).

Avec la transition vers l'économie de marché, la plupart des syndicats de l'Est, qu'ils soient héritiers des anciennes structures ou nouvellement créés, ont cherché à maintenir ou à renforcer cette triple fonction. D'abord, en intervenant directement sur la scène politique par la création de partis (Pologne, Bulgarie, Russie) ou en cherchant à devenir l'interlocuteur unique d'un des camps en lutte pour le pouvoir (ou du pouvoir lui-même lorsqu'il n'y a pas pluralisme comme dans la plupart des Etats de la CEI). Ensuite, en optant pour des formes de syndicalisme se rapprochant de la co-gestion afin de maintenir une influence directe sur le management des entreprises ou en défendant dans un premier temps du moins des formes d'actionnariat salarié. Enfin, en faisant fructifier leur empire social, par la création par exemple d'agences de voyage ou de services de santé privés.

On retrouve peu ou prou les mêmes caractéristiques quel que soit le pays considéré dans l'ensemble pourtant bigarré que constituent les pays issus de l'éclatement du bloc de l'Est et de l'ex-URSS.

Les syndicats sont constitutifs de la vie démocratique ; comment cela se traduit-il dans ces pays, tant dans les rapports institutionnels que dans le débat public ? Comment – si c'est le cas – cela s'articule-t-il avec les efforts de mobilisation de la CES, singulièrement au plan européen et au regard des politiques d'austérité ?

Dans quelques pays, des organisations syndicales (Solidarnosc en Pologne, Liga en Hongrie, Podkrepa en Bulgarie), ont œuvré au changement de régime et leur image s'en est trouvée redorée. Mais cette embellie a été de courte durée, car les forces syndicales ont toutes, qu'elles aient été héritières des anciennes structures ou actrices des changements systémiques, cherché à retrouver les trois fonctions évoquées ci-dessus. Dans les pays connaissant un pluralisme politique et syndical et une réelle vie démocratique, ceci s'est traduit par de vives oppositions syndicales, certai-

nes soutenant les forces politiques plutôt à gauche tandis que d'autres ont soutenu des forces politiques plutôt à droite. Ce tropisme politique et institutionnel a de nouveau éloigné les organisations syndicales des travailleurs, augmentant parfois leur discrédit. C'est singulièrement le cas de Solidarnosc en Pologne ou par épisodes, de la FNPR en Russie. Pour celles des organisations de l'Est membres de la CES (à peine la moitié, compte tenu du périmètre de l'UE), on ressent les mêmes effets, c'est-à-dire une fâcheuse tendance à ne pouvoir imaginer le syndicalisme autrement que dans un rapport institutionnel, certes important, mais insuffisant pour établir réellement un rapport de forces.

En Russie notamment, la protection des représentants syndicaux est très mince, voire inexistante, ce dont témoigne le cas de Valentin Urusov, syndicaliste de la Confédération du Travail de Russie et fondateur du Profsvoboda (Syndicat Liberté) dans l'entreprise Alrosa, condamné à plusieurs peines d'emprisonnement successives depuis 2008. Comment se traduit le durcissement du régime de Vladimir Poutine vis-à-vis de la société civile en général et du syndicalisme en particulier ?

Effectivement, la CGT a été parmi les premières organisations syndicales occidentales à soutenir Valentin Urusov, syndicaliste de la Confédération du Travail de Russie et fondateur du Profsvoboda (Syndicat Liberté) de la Compagnie d'extraction de diamants Alrosa. Valentin a été condamné en décembre 2008 à six ans d'emprisonnement au terme d'un procès truqué l'accusant de possession de stupéfiants. Il est clair que cette condamnation

et l'acharnement judiciaire dont Valentin fut victime étaient liés à son engagement syndical déterminé et indépendant face aux pressions exercées par la direction d'Alrosa, mais aussi face à celles des pouvoirs locaux et centraux. Dans un contexte d'atteintes constantes aux droits syndicaux en Russie, la CGT n'a eu de cesse de demander l'arrêt des répressions contre les syndicalistes et les militants des mouvements sociaux en Fédération de Russie. D'après les données rendues publiques par la KTR ayant même fait l'objet d'une plainte contre la Russie au Comité de la Liberté Syndicale de l'OIT, il y aurait près d'une centaine de cas par an de violations graves des libertés syndicales dans le pays.

Notre camarade Urusov a été libéré de prison le 15 mars 2013 à la suite d'une campagne internationale d'envergure et après 5 années de détention. Il a reçu dans la foulée le prix international Arthur Svensson des droits syndicaux de 2013. La CGT a soutenu sa candidature, aux côtés de la Confédération du Travail de Russie, son organisation d'origine. Pour mémoire, ce prix international d'origine scandinave, attribué tous les deux ans le 1er mai par le mouvement syndical mondial, vient saluer les militants ou les organisations qui ont apporté une contribution remarquable au renforcement du syndicalisme et à la promotion des droits syndicaux au niveau national ou international. <http://www.industrial-union.org/fr/valentin-urusov-recoit-le-prix-international-des-droits-syndicaux> Nos camarades Zwelinzima Vavi de la Cosatu d'Afrique du Sud et Shaher Sa'ed de la PGFTU de Palestine avaient été précédemment distingués par ce prix.

Le Kazakhstan constitue un autre exemple d'un pays au régime autoritaire où des opposants politiques, des syn-

dicalistes, des défenseurs des droits de l'Homme subissent régulièrement des répressions sévères. Dans ce contexte, comment s'organisent les résistances syndicales et avec quels soutiens des organisations internationales ?

La CGT maintient sous haute surveillance la question du respect des droits et libertés syndicales au Kazakhstan, deux ans après les massacres de décembre 2011 à Zhanaozen. Plus d'une vingtaine de travailleurs de l'industrie pétrolière de la ville et de membres de leurs familles avaient alors payé de leur vie leur participation à un mouvement de grève. Sept autres purgent encore aujourd'hui des peines de prison, après condamnation par le tribunal : Tanatar Kaliev, Shabdal Utkilov, Talgat Saktaganov, Naryn Dzharilgasinov, Kanat Zhusipbaev, Maksat Dosmagambetov et Roza Tuletaeva. Dans une récente lettre à l'ambassadeur du Kazakhstan en France (11 avril), Thierry Lepaon écrit « Ces événements ont profondément choqué l'organisation syndicale que je représente. Considérant que leur emprisonnement ne fait qu'aggraver la souffrance causée par les morts et les violences de 2011, je vous demande, Monsieur l'Ambassadeur, de relayer les préoccupations des travailleurs de France regroupés au sein de la CGT auprès de votre Président M. Nursultan Nazarbaev. En cette année 2014, « année du Kazakhstan » en France, la CGT (...) demande leur libération afin qu'ils puissent retrouver leurs familles et reprendre une vie normale ». Le soutien de la CGT est donc important à ces travailleurs en lutte, tout comme celui d'ailleurs de la CSI. Il est en revanche inexistant de la part de la centrale officielle Kazakh, la FPRK, avec laquelle la CGT n'entretient pas de relations directes.

Les syndicats en Russie et la difficile quête du respect des droits au travail

Par **Ksenia Borisova**, doctorante en sociologie
au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

En comparaison avec la France où le taux de syndicalisation oscille autour de 8% depuis les 20 dernières années, les syndicats russes semblent être un acteur représentatif important dans le système des relations professionnelles de leur pays. Pour autant, il ne s'agit que d'une impression basée sur les données purement statistiques. Pour avoir un réel état des lieux du syndicalisme en Russie aujourd'hui, il est nécessaire d'opérer un retour historique et de regarder attentivement la constitution du paysage syndical post-soviétique.

Le syndicat est une institution représentative du personnel, c'est-à-dire celle qui est censée représenter et défendre les intérêts des salariés en entreprise. Pourtant, à l'époque soviétique, il assurait de toutes autres fonctions. En faisant partie du système d'administration publique, le syndicat exerçait les fonctions équivalentes à celles de la sécurité sociale française (distribution des indemnités maladie, des allocations maternité...) et effectuait la répartition des biens rares, tels que des bons de séjour, des biens manquants, des cadeaux... En plus, le syndicat de cette époque était char-

gé de promouvoir la pensée du Parti communiste de l'Union soviétique et, à ce titre, on peut souligner le fait qu'il assurait également le contrôle des salariés.

Paysage syndical post-soviétique : deux confédérations en concurrence

Une rupture importante s'opère un peu avant la chute officielle de l'Union soviétique. En 1989, en situation de pleine déstabilisation économique et politique, le syndicat majoritaire¹ VZPS² évolue pour gagner de l'indépendance. Il devient

ainsi la Fédération des syndicats indépendants de Russie. Pourtant, cette indépendance récemment obtenue ne se manifeste qu'au niveau de l'appellation : aucune de ses pratiques ne témoignent d'un changement réel par rapport au passé. En s'appuyant toujours sur l'ancienne base organisationnelle et matérielle, la FNPR continue à exercer les mêmes fonctions avec un accent plus fort sur la répartition des biens rares parmi ses adhérents.

Il faut toutefois mentionner un autre changement qui a profondément bouleversé le paysage syndical de

En Russie, on trouve aujourd'hui deux grandes confédérations syndicales : la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) et la Confédération du travail de Russie (KTR). La première regroupe 46 organisations professionnelles nationales et 78 unions territoriales et réunit en son sein plus de 22 millions de salariés, soit 29% de la population active en Russie. Les chiffres de la deuxième sont plus modestes : sans donner trop de détails, la KTR annonce sur son site officiel qu'elle rassemble aujourd'hui plus de 20 organisations professionnelles et interprofessionnelles qui existent au plan national aussi bien qu'au niveau interrégional. Son nombre d'adhérents s'élève à plus de 2,8 millions de salariés, ce qui représente moins de 4% de la population active en Russie³.

¹ Presque 100% de la population active.

² D'après les données présentées sur les sites officiels de deux confédérations : <http://www.fnpr.ru>, <http://www.ktr.su>.

³ Conseil central des unions professionnelles de l'Union soviétique.

cette époque-là. Suite au mouvement de grèves spontané qui se déroule à la fin des années 1980, apparaît un nouvel acteur des relations professionnelles, celui que les spécialistes qualifiés de « syndicats alternatifs ». Les premiers syndicats alternatifs réunissent en leur sein principalement des mineurs et des salariés du transport (dockers, marins, mécaniciens, etc). Parallèlement à cette structuration professionnelle, se fait également la structuration selon une logique interprofessionnelle. Ainsi, on voit apparaître de nouvelles unions régionales des syndicats alternatifs qui, pour renforcer leurs ressources, fondent en 1995 la KTR. Certains syndicats quittent alors la KTR pour créer leur propre confédération, Confédération panrusse du travail (VKT), qui va finalement rejoindre la KTR en 2010.

La principale différence qui distingue largement les syndicats alternatifs des syndicats de la FNPR se trouve dans leurs objectifs. En refusant d'exercer la fonction de redistribution, le syndicat alternatif se donne pour première mission la défense des droits des salariés, qui va souvent jusqu'aux actions de protestation et au recours au tribunal. Pour participer d'une façon réelle et efficace à la régulation des relations de travail, le syndicat alternatif essaie d'engager, et parfois d'imposer, la négociation avec l'employeur. Il est à noter que ces syndicats ont été les premiers à recourir à cette pratique-là. Un autre clivage entre ces deux acteurs syndicaux réside dans le fait que les syndicats alternatifs se créent le plus souvent parmi les groupes professionnels relativement homogènes, ce qui n'est pas le cas des syndicats de la FNPR. Enfin, c'est l'attitude à

l'égard de l'employeur qui les distingue : les syndicats alternatifs ne réunissent que des salariés alors que les syndicats de la FNPR acceptent aussi l'adhésion d'employeurs.

Ces nouveaux acteurs ont dû faire face à toutes formes de répression et défendre leur l'existence face aux syndicats de la FNPR et des employeurs. Aujourd'hui, plus de 20 ans plus tard, les syndicats alternatifs sont toujours soumis à une telle discrimination. Cet état de fait est lié tout d'abord à la pratique de corruption qui est fortement développée dans la fonction publique en Russie et qui permet aux employeurs d'avoir des alliances avantageuses avec les pouvoirs locaux, y compris la police. Par conséquent, les employeurs peuvent avoir une marge de manœuvre extrêmement large face aux salariés. Mais cette situation a aussi à voir avec les caractéristiques propres au fonctionnement des syndicats alternatifs. Créé à l'issue d'un conflit du travail, ce type de syndicat est orienté principalement vers la lutte pour la défense des droits des salariés et a donc du mal à s'adapter à une « période de paix » où les régulations sociales prennent une forme plus subtile et où il faut également assurer un fonctionnement routinier de l'organisation. Mais si dans les années 1990, les syndicats alternatifs étaient très nombreux à disparaître après avoir existé pendant en moyenne deux ans, aujourd'hui, semble-t-il, la tendance change et certains syndicats réussissent à se pérenniser.

Cette configuration qui s'est construite au cours de la dernière décennie du XXe siècle (la FNPR redistributrice des biens d'un côté, et les syndicats

alternatifs, réunis aujourd'hui au sein de la KTR, qui s'engagent dans une vraie lutte pour les droits des salariés, de l'autre) caractérise toujours le paysage syndical en Russie. Et on voit bien maintenant le décalage qu'expriment les chiffres cités au début de l'article. Même si la FNPR compte plus de 22 millions d'adhérents, ce ne sont que 2,8 millions de salariés, adhérents de la KTR, qui sont réellement représentés aujourd'hui en Russie auprès des employeurs et de l'État.

Pour poursuivre l'analyse et mieux comprendre la capacité d'action que les syndicats russes possèdent aujourd'hui, il convient de changer de perspective et de regarder maintenant le rapport qui s'établit entre ceux-ci et les salariés.

Méfiance à l'égard des syndicats et recours aux arrangements individuels

Tout comme en France, on observe aujourd'hui en Russie une vraie crise de confiance à l'égard des syndicats. Ainsi, dans les entreprises où il y a au moins une section syndicale, les salariés qui évaluent d'une manière négative les démarches de défense des syndicats sont 2,5 fois plus nombreux que ceux qui évaluent ces démarches d'une manière positive. Plus concrètement, seuls 7% des participants au sondage estiment efficace la défense de leurs droits par le biais du syndicat (alors que 21% préfèrent s'adresser directement à leur employeur)⁵. Une des explications possibles d'une telle méfiance est que la plupart des salariés russes ne voient pas le syndicat comme une structure autonome. Nombreux sont ceux qui considèrent que l'initiative

⁵ Selon les résultats du sondage représentatif mené par le groupe d'études ZIRCON en décembre 2008 et mars 2009.

de créer cette institution ne peut pas et ne doit pas venir d'eux, mais de l'extérieur : de la part de l'employeur ou même de l'État (« C'est l'État qui doit les créer (les syndicats) », « Comme avant, quand les syndicats était soumis à l'État. Les syndicats sont une section d'État »⁵). Et si pour certains, ce lien de dépendance à l'égard de l'État témoigne de la reconnaissance du syndicat et, de ce fait, de son efficacité, pour la plupart, cette vision du syndicat, héritée de l'époque soviétique et nourrie par les actions redistributives de la FNPR, provoque une grande méfiance et le recours aux actions individuelles, très souvent informelles.

Comme le montrent les analyses de Carine Clément, ce recours aux arrangements informels, parce que ce sont bien les arrangements où le salarié aussi bien que l'employeur trouvent leurs avantages, est le fruit d'un double non-respect de règles formelles (Code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise...). L'employeur, fort d'alliances avec les pouvoirs locaux et la police, cherche le maximum de profit et ignore souvent les contraintes législatives et réglementaires. Le salarié, quant à lui, en se retrouvant dans un rapport de pouvoir asymétrique, a souvent du mal à s'opposer à un arbitraire patronal dans le cadre formel et est donc obligé de chercher d'autres formes d'action afin de défendre ses intérêts.

Avantageux et efficaces, puisqu'ils permettent d'atteindre cet objectif de défense des droits, ces arrangements semblent à première vue

anodins. Mais, dans une perspective à long terme, ils peuvent avoir des effets destructeurs sur l'action collective des salariés. Ainsi, impliqués dans le système de compromis informels, qui peuvent contredire le règlement officiel interne de l'entreprise et même les lois, les salariés ne sont souvent plus capables de mobiliser le cadre formel (recours à l'inspection du travail, au tribunal...) afin de se protéger. Alors que des alliances se font ainsi entre les salariés et l'employeur, l'alliance entre les salariés devient de plus en plus faible. En ayant recours à ces arrangements informels avec l'employeur, les salariés participent ainsi eux-mêmes à la différenciation de leurs conditions de travail, qui sont déjà objectivement individualisées. Sans intérêts communs, impliqués désormais dans la concurrence, les salariés développent un sentiment de méfiance entre eux et perdent de plus en plus le sentiment de solidarité, qui s'avère crucial pour l'action collective organisée par le syndicat.

Pour compléter l'analyse, il reste à regarder les évolutions relativement récentes de la législation du travail qui ont eu un impact direct sur le fonctionnement et les pratiques des syndicats russes.

Évolutions de la législation du travail qui restreignent les droits syndicaux

En février 2002, le Code du travail de la Fédération de Russie est entré en vigueur et s'est substitué ainsi à la loi relative aux unions professionnelles, à leurs droits et aux garanties de leur activité votée et adoptée en 1995. Les experts et les chercheurs

sont unanimes pour dire que cette nouvelle législation du travail restreigne fortement les droits syndicaux. Parmi les modifications, on ne va désigner que celles qui semblent être les plus importantes. Tout d'abord, la disposition relative au syndicat majoritaire. Seul le syndicat majoritaire, c'est-à-dire celui qui réunit en son sein plus de la moitié des salariés de l'entreprise, peut être considéré comme institution représentative légitime du personnel. En pratique, cela signifie que les syndicats alternatifs, dont le nombre d'adhérents est beaucoup moins important que celui des syndicats de la FNPR, ont aujourd'hui moins de chances légales de devenir un interlocuteur légitime de l'employeur. Une autre modification : si auparavant le syndicat pouvait lui-même avancer les revendications en faveur des salariés qu'il représentait, aujourd'hui il a perdu cette autonomie et doit désormais soumettre toutes ses propositions à la discussion organisée lors de l'assemblée générale des salariés. Étant donné l'absence des intérêts et revendications communs qu'implique aujourd'hui la concurrence entre les salariés, l'action collective syndicale s'avère de plus en plus compliquée. En ce qui concerne les pratiques, si le droit de grève est toujours théoriquement autorisé par le Code du travail, sa réalisation concrète, fidèle aux articles respectifs du Code, se trouve en revanche presque impossible. Enfin, en 2009, le Tribunal constitutionnel a défini comme contradictoire à la Constitution la norme du Code du travail qui interdit de licencier les syndicalistes non permanents sans autorisation de la part de la structure syndicale supérieure. Sans cette protection légale, les syn-

⁵ Les citations d'un focus groupe réalisé en mars 2009 dans le cadre d'une étude sur le potentiel d'action des partenaires sociaux dans le milieu ouvrier.

dicalistes sont de plus en plus souvent soumis aux discriminations de la part de leur employeur.

La crise économique et financière de 2008 a largement augmenté le nombre d'infractions aux droits des salariés (non-paiement de salaire, licenciements abusifs...) et a ainsi posé de nouveaux défis aux syndicats russes. Aujourd'hui, pour répondre aux besoins accrus des salariés, des syndicats alternatifs de la KTR coopèrent de plus en plus et certaines organisations locales de la FNPR s'engagent de plus en plus dans une vraie démarche de défense. Mais malgré ces efforts de consolidation, le mouvement syndical en Russie reste toujours très morcelé et exposé à la concurrence.

Bibliographie

- La défense des droits des salariés et le rapport des Russes aux syndicats. Extraits du sondage du groupe d'études ZIRCON* : www.liberty.ru/groups/syndicate/Zaschita-prav-trudyas-chihysya-i-otnoshenie-rossiyan-k-profsoyuzam.-Fragmenty-issledovaniya-CIRKON
- Bisjukow P.V., « Les syndicats alternatifs. Sur la voie d'exploration de l'espace social », *Recherches sociologiques*, no 5, 2001.
- Bisjukow P. et Grischko O., *Les syndicats en Russie, note d'étude pour la fondation Friedrich Ebert*, juin 2012.
- Clément C., *Fédération de Russie : le mouvement ouvrier et syndical en 2009. Des tendances contradictoires : consolidation et morcellement* : http://culture.revolution.free.fr/travailleurs21/2010-04-07-Russie_2009.html
- Clément C., « Pratiques informelles des ouvriers russes », *Recherches sociologiques*, no 5, 2003.
- Klimov I.A., « Les ouvriers russes en crise : potentiel de la subjectivité et du partenariat social », *Monde de Russie*, no 2, 2013.
- Klimova S.G., « Les syndicats à la recherche de l'influence » in Drobijeva L.M (dir.), *Russie en réformes : Annuaire*, Moscou, Institut de Sociologie RAN, 2006.
- Zycina G.A., « Stratégie des syndicats russes face aux défis de la modernisation économique et sociale » in Oganis'yan U.S. (dir.), *Modernisation et politique*

Coopération éditoriale avec Gare de l'Est

La Lettre « Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale » de la LDH a entamé une coopération éditoriale avec l'association « Gare de l'Est ». Basée à Nantes et possédant aujourd'hui une antenne à Bruxelles, cette association à l'origine uniquement étudiante s'est d'abord concentrée sur le développement de projets de coopération associant étudiants de l'Union européenne et de pays des « Mondes de l'Est » (Balkans, Europe orientale, Russie, Caucase, Asie centrale). Elle a notamment été à l'origine de la création, en 2006, du réseau Euroforum Est-Ouest qui rassemble des associations de jeunes de France, Belgique, Espagne, Pologne, Ukraine et des trois pays du Caucase. Ce réseau sert de catalyseur à de nombreux projets de coopération étudiante transnationaux.

Depuis 2011, Gare de l'Est s'est recentrée sur les projets médias qu'elle menait jusqu'alors en parallèle des projets de coopération. Ces projets se déclinent autour d'une émission bimensuelle diffusée sur la radio européenne Euradio depuis 2007 et la publication, depuis 2013, de la collection d'ouvrages du même nom publiée chez l'Harmattan.

Dans le cadre de cette activité éditoriale, la rédaction de « Gare de l'Est » publie des contributions des chercheurs, universitaires, journalistes, politiques ou écrivains, se positionnant à l'interface de la revue d'actualité et de la revue scientifique⁶.

⁶ Voir le compte-rendu de la dernière livraison, p. 15.



Lettonie : enjeux autour de la minorité russophone

par Maria Khachatryan, doctorante à l'INALCO, membre de Russie-Libertés

L'engagement des membres de la minorité russophone en Lettonie « non-citoyenne » pour obtenir une citoyenneté de plein droit tout en conservant leur langue, se situe dans un contexte paradoxal. D'une part, elle correspond aux exigences européennes de protection des minorités, de l'autre, elle s'inscrit dans l'accusation lancée contre certains partis d'être des « occupants » pro Russes. Cette tension ne fait que s'exacerber du fait des conflits en Ukraine. Comment comprendre les enjeux de cette lutte dans le contexte historique et politique complexe ?

Avant tout, il est nécessaire de revenir au contexte historique. Le protocole Molotov-Ribbentrop, ratifié par l'Allemagne nazie et l'URSS en 1939, prescrit l'annexion de la Lettonie par l'URSS, ce qui entraînera l'installation sur ce territoire des troupes et de l'administration soviétiques en 1940. Un an plus tard, les pays baltes, et la Lettonie en particulier, passent sous le contrôle des Allemands. Le pays bascule à nouveau dans le camp soviétique en 1944 pour y rester jusqu'en 1991, année de son indépendance. La soviétisation de la Lettonie se traduit corrélativement par deux projets démographiques : d'un côté, des déportations, essentiellement des anciennes élites politiques en 1941 et d'autres déplacements forcés des années 1944-1952 ; de l'autre, des flux migratoires des populations russes. Ces mouvements ont des répercussions sur la structure démographique du pays : en 1935, selon les sondages officiels, les Lettons constituent près de 77% de la population (soit 1,5 million d'habitants) et les Russes 8,8% (soit

170 000 personnes). Cette proportion change en 1989 pour s'établir respectivement à 52% (1,4 million d'habitants) et 34% (900 mille). Les changements démographiques s'accompagnent donc d'une russification massive.

Les années 1990 voient une montée des mouvements nationalistes dans les pays de l'URSS dont la Lettonie. Suivant l'analyse de Pascal Bonnard⁷, l'idée nationaliste liant un territoire et une population définie par son ethnicité, une population « titulaire », qui servait de base pour la division du territoire soviétique en différentes républiques, est devenue source de légitimité pour les mouvements contestant le pouvoir soviétique. Cette orientation politique se cristallise à travers un jeu complexe de mobilisations diverses, de la fin des années 1980 au début des années 1990. Il faut toutefois faire preuve de prudence dans l'analyse de ces revendications nationalistes comme allant de soi et en considérant qu'il s'agissait alors d'une simple volonté

de se libérer de la « chape de plomb » de l'URSS. La situation est beaucoup plus complexe, y compris dans le soutien de l'indépendance lettonne par la population russe : 64% des Russes se sont prononcés en faveur de l'indépendance lors d'un sondage effectué à 1990, sachant que le « oui » du référendum portant sur l'indépendance du pays a été emporté avec 61% des voix.

Dans la mesure où la situation démographique et linguistique « mixte » était considérée comme faisant obstacle à la restauration de l'État et à la consolidation de la nation, une loi sur la citoyenneté est adoptée en 1994, dans la suite de la directive de 1991. La citoyenneté n'est alors accordée qu'aux individus qui possédaient la citoyenneté avant 1940 et à leurs descendants. Le statut des autres groupes de la population va rester incertain jusqu'en 1995, année où la naturalisation leur est ouverte. Le Comité letton des droits de l'Homme estime qu'il y a 80 différences entre les droits des citoyens et ceux de ces

⁷ Pascal Bonnard, *Le gouvernement de l'ethnicité en Europe post-soviétique : Minorités et pouvoir en Lettonie*, Paris, Dalloz, 2013.

non-citoyens. Le droit de vote au niveau municipal, national et européen ainsi que le droit de participation aux référendums figurent parmi les discriminations les plus importantes qui frappent les non-citoyens.

En 1991, le pays intègre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et en 1995, devient membre du Conseil de l'Europe, ce qui amorce un processus de transfert de certaines normes européennes portant sur les droits des minorités. En 1998, la Lettonie introduit certains amendements, notamment en matière des tests linguistiques et civiques qui ont été facilités ou du droit du sol accordé à toutes les personnes nées après 1991. Cependant, la catégorie des non-citoyens et la différence entre les droits des citoyens et non-citoyens perdurent même après que la Lettonie soit devenue membre de l'UE en 2004 et malgré de nombreuses recommandations des organisations européennes, notamment l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

Actuellement, plus de 280 000 personnes, soit 13% de la population, vivent sous statut de non-citoyen, encore ce chiffre ne prend-il pas en compte d'autres nationalités présentes sur le territoire. Deux tiers des non-citoyens sont russes « ethniques » (au total un tiers des russes en Lettonie sont non-citoyens), 13,6 % sont biélorusses, 9,7 % sont ukrainiens (chaque deuxième Biélorusse et Ukrainien est non-citoyen). Pour défendre les droits des non-citoyens, mais également pour renforcer le rôle de la langue russe dans la sphère publique et dans l'enseignement, plusieurs organisations civiques et politiques ont été créées notamment l'organisation « Quartiers généraux

pour la défense des écoles russes », le parti « Union russe de Lettonie » (appelé, avant 2014, « Pour les droits de l'Homme dans une Lettonie unifiée »), co-présidé par Tatiana Ždanok, députée européenne⁸. Les électeurs de l'union politique de gauche « Centre de l'Harmonie » sont principalement russophones même si son programme ne mentionne pas les droits des minorités.

L'un des enjeux majeurs de lutte des activistes russophones est l'enseignement scolaire : si dans les années 1990-1991, 53,22% des écoles en Lettonie étaient des écoles lettones et 46,78, des écoles russes, dans les années 2008-2009 le taux des écoles lettones a atteint 73,49%. En même temps, après la réforme scolaire de 2004 accompagnée par des protestations massives, pas moins de 60% de l'enseignement dans les écoles russes se passe en letton (à la différence du projet initial qui prévoyait 100% d'enseignement en letton). Il résulte de la réforme que le niveau d'apprentissage du letton dans les écoles russe s'améliore, cependant, selon certains rapports, le niveau d'enseignement des disciplines spécialisées passées au letton se détériore. De plus, un manque de manuels bilingues est pointé du doigt, ainsi que l'absence de formation d'enseignants dans les langues des minorités nationales. L'enseignement universitaire en russe est entièrement réservé au privé. Cette lettonisation massive de l'enseignement est considérée comme problématique par certains défenseurs des droits des minorités en Lettonie.

Un autre enjeu de lutte important touche à la mémoire collective, de plus en plus politisée à l'heure actuelle. La période soviétique est aujourd'hui

interprétée comme une période d'« occupation » ou de « colonisation », ce dont témoigne le Musée de l'occupation à Riga, qui présente deux « occupations » : la nazie et la soviétique. Corrélativement, deux mémoires de la Seconde Guerre mondiale émergent dans l'espace public : l'une, liée intrinsèquement à l'histoire de la Légion lettone, unité de la Wehrmacht célébrée le 15 mai ; l'autre, liée à l'Armée soviétique et à la fête de la victoire le 9 mai dont le symbole – des rubans de Saint Georges – est traditionnellement distribué le 9 mai 2014 à Riga dans le cadre des commémorations.

Détail intéressant, ces mêmes rubans sont récemment devenus le symbole du mouvement indépendantiste en Ukraine de l'Est, leur utilisation devient d'autant plus marquée dans le contexte où la possibilité du scénario ukrainien en Lettonie est largement discutée.

Nous publions une interview de Tatiana Ždanok, co-présidente du parti Union russe de Lettonie, députée du Parlement européen depuis 2004, réélue en 2014 (membre de l'Alliance libre européenne, affiliée au groupe du Parti vert européen). Cette personnalité complexe est une ancienne membre du Parti communiste de l'époque soviétique et a participé à l'activité du parti Interfront qui luttait pour le maintien de la Lettonie dans l'URSS. Actuellement proche du mouvement russe « Essence du temps », qui vise le rapprochement des ex-républiques soviétiques autour de la Russie, Tatiana Ždanok et son parti condamnent cependant avec fermeté l'activité de l'organisation nationaliste ukrainienne, le Secteur de droite (Pravyi sektor).

⁸ Voir l'entretien avec Tatiana Ždanok, p. 13.

Entretien avec Tatiana Ždanok

par Maria Khachaturyan

Votre parti, l'Union russe de Lettonie, est-il le seul qui représente les intérêts des russophones en Lettonie ?

Si l'on en juge par les programmes, l'Union russe de Lettonie est le seul parti qui représente les intérêts des russophones dans mon pays. Cependant, certains hommes politiques se font porte-paroles de la défense des droits des minorités. Il faut comprendre que la Lettonie est un pays à plusieurs communautés, comme la Belgique. Même si notre seconde appartenance communautaire ne se traduit par aucune autonomie, même culturelle, nous appartenons toujours aux deux communautés.

Avec un score de 1,43%, votre parti n'a pas été réélu au Parlement letton en 2010 ; à partir de quels leviers envisagez-vous aujourd'hui de continuer à défendre la population russo-phonie dans votre pays ?

Nous avons toujours travaillé et nous continuons à travailler aux côtés de la société civile. Ainsi, avec le Comité letton des droits de l'Homme, nous offrons l'aide juridique gratuite. Nous ne nous sommes jamais limités à la sphère politique. Personnellement, je n'avais pas le droit d'être élue où que ce soit pendant dix ans, jusqu'à ce que la Lettonie adopte la loi du Parlement européen en 2004 ce qui

m'a permis de me présenter aux élections européennes.

Pourquoi pensez-vous importante la lutte pour les droits des minorités russophones ?

J'ai toujours entendu dire en Lettonie que les Russes n'ont qu'à s'assimiler. L'exemple d'une « assimilation réussie » qui est souvent cité est celui de la première vague de l'immigration russe, ce dont témoignent les enfants du comte Pierre Cheremetieff⁹ : ils ne parlent pas le russe. Mais les temps ont changé et l'on considère qu'au début du XXI^e siècle, il est tout à fait possible de résister à l'assimilation à travers la télévision, la radio, les possibilités des liens entre différents pays. La présence russe est devenue presque traditionnelle dans les pays comme la Lettonie, l'Estonie, la Lituanie ou en partie la Roumanie. Il s'agit des populations des « vieux-croyants »¹⁰ installées sur ces territoires depuis le XIX^e siècle. Il est donc tout à fait normal de revendiquer une autonomie culturelle.

Les minorités russes sont accusées d'avoir des liens avec la Russie et de défendre ses intérêts. Corrélativement, la Russie met de plus en plus en avant sa diaspora et une loi russe, récemment adoptée, entend faciliter l'accès à la citoyenneté russe aux russo-

phones. Pour autant, la Russie ne semble pas s'intéresser aux problèmes des Russes en Lettonie. Comment expliquer cette situation ?

En effet, la situation est assez complexe et nous sommes cibles de nombreuses attaques comme celle, le 12 mai dernier, de l'eurodéputé letton Kārlis Šadurskis qui a déclaré qu'il fallait interdire le parti l'Union russe de Lettonie puisqu'il défend les intérêts de la Russie. En même temps, le fait que l'URSS soit sortie perdante de la Guerre froide se solde par le désintérêt de la nouvelle Russie pour les minorités russes dans les ex-pays soviétiques. Lorsqu'en Lettonie et en Estonie, la catégorie des non-citoyens a été créée – catégorie, rappelons-le, majoritairement russo-phonie – Boris Eltsine a refusé de communiquer avec nous, en considérant que les Russes en Lettonie, marginaux quantitativement, doivent accepter la construction d'un État national letton. Les ambassadeurs de la Russie déclaraient à la même époque que les questions russes, les écoles russes, ne les intéressaient pas, la priorité étant donnée aux relations économiques. Nous avons entendu que les problèmes disparaîtront avec l'assimilation. Dans ce contexte, les Russes dans les pays baltes sont devenus de fait otages de cette situation paradoxale.

⁹ Président de l'Union internationale des compatriotes russes, à qui, en 2002, Vladimir Poutine en personne a accordé la citoyenneté.

¹⁰ Les « vieux-croyants » forment un groupe qui s'est séparé de l'Eglise orthodoxe russe suite aux réformes du patriarche Nikon en 1666-1667

La situation risque-t-elle de changer aujourd'hui avec les soubresauts du conflit en Ukraine?

Il est encore difficile de dire. Depuis vingt ans, on me demande sans cesse s'il y aura un mouvement de résistance russe au vu d'une discrimination pareille. Les Russes peuvent supporter bien de choses, mais il ne faut pas non plus mettre trop de pression. Nous avons vu les conséquences en Lettonie lorsque l'éducation scolaire a été ciblée et que la totalité de l'enseignement a dû se faire en letton. Nous nous sommes révoltés, parce que cela signifiait une assimilation totale, doublée d'une discrimination et d'un non-respect des droits des minorités.

La République populaire de Donetsk autoproclamée après référendum – dont la légitimité est discutable – a exprimé la volonté de se joindre à la Russie. Dans ce cas, il ne s'agit plus de frontières culturelles, mais bel et bien de frontières étatiques. En tant que sympathisant des activistes pro-russes en Crimée et en Ukraine de l'Est, pensez-vous que les problèmes en Ukraine sont également liés à la défense des droits ?

Je le pense, oui. Lorsque les revendications minimales ne sont pas entendues, les gens passent aux revendications maximales. Il faut prendre en compte le fait que la victoire aux élections présidentielles de 2010 de Viktor Ianoukovitch sur Ioulia Timochenko se fait grâce à l'électorat des régions de l'Est et à sa promesse de faire du russe une deuxième langue officielle. Le 3 juillet 2012, la loi sur

les langues régionales est adoptée en introduisant l'emploi d'une autre langue que l'ukrainien sur les territoires où cette autre langue est parlée par plus de 10% de population. Arseniy Yatseniuk [actuel Premier Ministre ukrainien], l'un des détracteurs de cette loi, est à l'origine de son abrogation, laquelle a provoqué des protestations massives.

Pourtant, l'abrogation de la loi de 2012 a été suspendue jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi conforme à la charte européenne des langues régionales ou minoritaires...

Oui, grâce à nous, les pays occidentaux ont mis la pression et la question de cette loi a été intégrée dans la résolution du Parlement Européen du 12 mars 2014. On a alors vu un jeu tactique se dérouler en Ukraine : Oleksandr Tourtchynov¹¹ qui a initialement voté pour la loi, a finalement refusé de la signer. En effet, la stratégie initiale consistait en une sorte d'ukrainisation de l'Ukraine, autrement dit à la tentative de déclarer un nouvel État national, ce qui ne correspond aucunement à la réalité sociale du pays. Voilà l'une des raisons de la révolte des populations.

Une autre raison est économique : le traité de libre-échange avec l'Union européenne prévoyait la liquidation de l'industrie à l'Est de l'Ukraine, à savoir des mines, des aciéries et de l'industrie technologique. On y construit des fusées et des avions, mais personne n'a besoin de cela en Europe. Un processus similaire s'est déjà produit en Lettonie.

Pour revenir à Lettonie, pensez-vous qu'un scénario sem-

blable à celui de l'Ukraine soit possible ? Je pense notamment à la région Est de la Lettonie, Latgalie, où la population russophone compte près de 40%.

Nous nous battons uniquement pour le respect des droits. Durant les vingt dernières années, on a assisté à l'application de double standard vis-à-vis des Russes minoritaires dans des pays de l'ex-URSS. La russophobie est devenue une phobie assumée officiellement dans les pays de l'Union européenne, à la différence, par exemple, de l'islamophobie et de l'antisémitisme. Le Premier Ministre letton a ainsi déclaré que si la minorité russophone n'était pas contente, elle n'avait qu'à partir. Notons que personne ne revendique publiquement le départ des Wallons de Belgique ou celui des Suédois de Finlande. Nous demandons uniquement que les droits des minorités, en l'occurrence russophones, soient respectés.

Cette attitude négative vis-à-vis des Russes en général a pu s'exprimer dans le cadre des retours médiatiques sur la situation en Ukraine. Même si l'image est clivée, nous pensons que cela a permis, au moins un peu, d'attirer l'attention sur les problèmes des russophones dans ces pays. Nous sommes persuadés que l'Union européenne fera pression pour que la Lettonie développe des politiques antidiscriminatoires. Un certain nombre de recommandations ont été faites à la Lettonie par de nombreuses institutions européennes, il suffit de les appliquer. Nous espérons que cela se fera rapidement.

¹¹ Élu à président du Parlement ukrainien, la Rada, le 22 février 2014 et le 23 février, Président par intérim jusqu'aux élections du 25 mai 2014..

LIRE



Etienne Grass (dir.), « L'Europe sociale », La documentation française, 2013.

L'Europe sociale désigne l'ensemble des interventions de l'Union européenne en matière sociale. Que ce soit en matière de santé et de sécurité au travail, de temps de travail, d'égalité hommes-femmes et de lutte contre les discriminations, l'acquis communautaire est bien réel et il exerce une emprise croissante sur les systèmes nationaux de protection sociale.

L'objectif de cette 3e édition de l'ouvrage d'Etienne Grass, membre de l'Inspection générale des affaires sociales et ancien conseiller social de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, est de permettre aux lecteurs de mieux comprendre les interventions de l'Union européenne en ce domaine, leur ampleur et leurs limites. En effet, depuis les années 2000, les équilibres politiques au sein de l'UE ont évolué au détriment de la convergence sociale, la culture du dialogue social s'est dissipée et l'idée d'un modèle unique est aujourd'hui contestée.

Dans le cadre de la réflexion de ce dossier de la Lettre « Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale » autour des questions de la liberté syndicale et du droit du travail, cet ouvrage permet de porter un éclairage sur l'acquis communautaire dans le domaine social dans cette Union fragilisée par les crises.

En outre, après avoir abordé tour à tour les principaux apports de l'Europe sociale dans les domaines du travail, de la protection sociale et dans ses nouveaux champs d'intervention, l'ouvrage répond à la question de savoir comment consolider cet acquis communautaire.



« Gare de l'Est. Cahiers des mondes de l'Est », tome 2, 1er semestre 2014.

Cette publication, riche de contributions de chercheurs, universitaires, journalistes, hommes politiques ou écrivains, revient dans sa dernière livraison sur l'alarmante situation en Ukraine avec l'analyse qu'en fait Anne Daubenton, auteur du très récent ouvrage consacré à ce pays est-européen, « Ukraine, l'indépendance à tout prix » (Bouchet-Chastel, mai 2014). Mais le lecteur y retrouvera d'autres analyses pertinentes sur, entre autres, les enjeux communautaires et identitaires en Bosnie-Herzégovine que révèle le récent recensement de la population ; sur la condition des femmes au Belarus au regard du divorce ou en Turkménie, où les pressions familiales et les injonctions sociales entravent souvent des voies d'émancipation personnelle ; sur les droits des travailleurs étrangers dans la Russie actuelle dans le contexte de racisme persistant ; sur la réforme actuelle de la Justice des Mineurs en Kirghizie. Outre ces thématiques susceptibles d'intéresser un militant de défense des droits de l'Homme, d'autres textes permettent d'appréhender cette région du monde avec une sensibilité et un angle particuliers : scruter l'histoire de l'Union soviétique à travers ses explorations géographiques ; plonger dans l'histoire ancienne et récente de la Région autonome juive, le Birobidjan ; comprendre le changement dans l'historiographie russe et le « brejnévisme » ou encore faire connaissance avec un maître du cirque albanais, dont la trajectoire témoigne des parcours d'exil de nombreux hommes et femmes d'art et de lettres de cette région d'Europe. En somme, « Gare de l'Est » donne un éclairage singulier, agrémenté de reportages photos, sur la situation actuelle des pays de l'Europe de l'Est et des pays de l'ex-URRS tout comme sur leur histoire.

LIRE



Anne Daubenton, « Ukraine, l'indépendance à tout prix », Buchet-Chastel, 2014.

Dans sa quête de démocratie et de valeurs européennes, l'Ukraine a expérimenté une révolution démocratique, une révolution civile, une « révolution orange »... Elle n'en est pas moins confrontée à toutes les difficultés propres aux pays issus de l'Union soviétique : bataille avec les structures de l'ancien régime, lutte contre la corruption, mutation dans les mentalités. Dans cette configuration, la population freine parfois, puis prend de l'avance sur ses dirigeants politiques, souvent davantage soucieux d'exhiber le droit que de l'appliquer...

Annie Daubenton explore le kaléidoscope ukrainien en juxtaposant des approches qui touchent à l'histoire, à la vie de la société, à l'analyse des pouvoirs anciens ou nouveaux, sans oublier le caractère romanesque des égarements d'un État qui se cherche. Il en ressort un livre qui éclaire un pays mal connu, sinon sous la forme de quelques clichés – la « révolution orange », Viktor Iouchtchenko, le président au visage grêlé, ou Ioulia Tymochenko, Premier ministre, auréolée d'une natte – pour entrer dans les méandres d'un État en construction où parfois l'absurde le dispute au paradoxe ou à une forme d'idéalisme.

Contact : communication@ldh-france.org
en mentionnant en objet « Lettre Europe centrale et orientale ».